

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**N°23-224**

**SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**OBJET : Travaux de confortement des planchers hauts du sous-sol de la fromagerie de Saint-Trivier-de-Courtes (01560)**

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-46 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Michel LEMAIRE, dans les domaines de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 28 août 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour les travaux de confortement des planchers hauts du sous-sol de la fromagerie de Saint-Trivier-de-Courtes (01560) ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDERANT** l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement :

- Pour le lot n°1 – Désamiantage : l'offre de la société ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT (71000 Mâcon) ;
- Pour le lot n°2 – Démolition – Gros œuvre : l'offre du groupement MCR DECOUPE BETON (mandataire - 69740 Genas) / HOPEX ;
- Pour le lot n°3 – Electricité : l'offre de la société ARELEC (01380 Saint-André-de-Bâgé) ;

- Pour le lot n°4 – Ventilation : l'offre de la société ARELEC (01380 Saint-André-de-Bâgé) ;

## DECIDE


**D'ATTRIBUER** les marchés concernant les travaux de confortement des planchers hauts du sous-sol de la fromagerie de Saint-Trivier-de-Courtes :

- Pour le lot n°1 – Désamiantage : à la société ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT (71000 Mâcon) pour un montant de 30 570 € HT ;
- Pour le lot n°2 – Démolition – Gros œuvre : au groupement d'entreprises MCR DECOUPE BETON (mandataire - 69740 Genas) / HOPEX pour un montant de 183 696,37 € HT ;
- Pour le lot n°3 – Electricité : à la société ARELEC (01380 Saint-André-de-Bâgé) pour un montant de 12 643,37 € HT ;
- Pour le lot n°4 – Ventilation : à la société ARELEC (01380 Saint-André-de-Bâgé) pour un montant de 8 827,08 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 novembre 2023.

Pour le Président et par délégation  
Le Conseiller Délégué,

  
**Michel LEMAIRE**  
Délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine

